

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 2 de Droit à Dijon amphi 1 est ainsi constitué pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2024-2025 :

Présidente : Sophie MONNIER

Membres :

Nathalie	BESOMBES - PETIT	Maxime	DURY
Adrien	BEZERT	Emilie	GILLOT
Malika	BOUGUERFA	Alexandre	JEANNIN
Mona	BOUQUIN	Eloi	KREBS
Nina	CHICAULT	Isabelle	MOINE-DUPOUIS
Nathalie	COTE	Cynthia	PEDRAZZANI
Frédéric	DERMIENCE	Louise	ROULOT
Boubou	DIABIRA	Anne	ULRICH
Nathalie	DROIN	Alexandre	VIGNAUD
Alexandre	DUPONT	Philippe	WINCKEL

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 14 Novembre 2024
Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ

